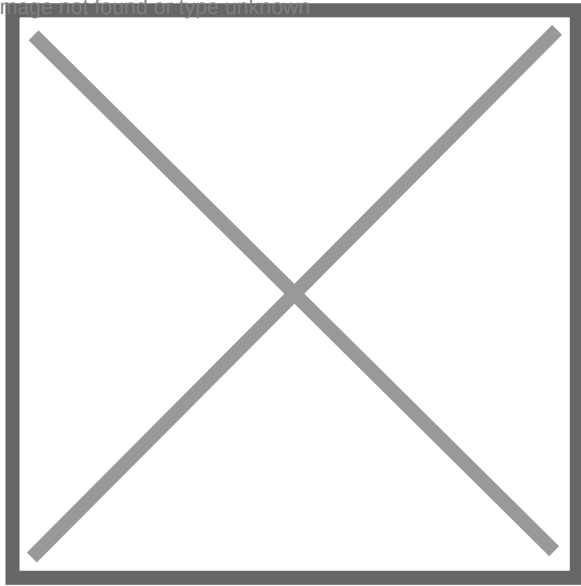


Image not found or type unknown



Droit des etranger regroupement familiale

Par **N0093**, le **01/02/2008** à **20:55**

bonjours a tous j'aimerais avoir quelques renseignements sur le regroupement familale me conçaissant je suis résident en france depuis 20ans et je suis de nationalité tunisienne, je me suis marié en tunisie et ma femme est actuellement en tunisie, pour la faire venir j'ai mes 12 fiches de payes au smic net de 2006 1 an en cdi et puis j'ai été licencié et actuellement je perçois la base du smic net de 2006 sur 12 mois ; alors que le smic de 2007 est passé a 1005.euros net.rnj'aimerais savoir si je peux m'engager avec mes fiches de payes des acceddics ou pas?rnje vous remerci